

AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

VILLE DE LA ROCHE SUR YON, Place du Théâtre, Point(s) de contact : Boris CENSIER, 85000, La Roche-sur-Yon, F, Téléphone : (+33) 2 51 47 48 84, Courriel : boris.censier@larochesuryon.fr, Code NUTS : FRG05

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.larochesuryon.fr>

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

La Roche-sur-Yon Agglomération, Place du Théâtre, La Roche-sur-Yon, F, Courriel :

boris.censier@larochesuryon.fr, Code NUTS : FRG05, Adresse internet : <http://www.larochesuryon.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

Le marché fait l'objet d'une procédure conjointe

En cas de procédure conjointe impliquant différents pays, législation nationale applicable relative aux marchés :

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :
par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics de l'îlot de la Poste - Conservatoire - Hôtel de Ville - Musée

Numéro de référence : 19RSY-008

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71400000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics de l'îlot de la Poste - Conservatoire - Hôtel de Ville - Musée. Le programme porte sur la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des espaces publics suivants : - Jardin de la mairie (4000 mètres carrés) - Place napoléon – parvis de l'ancien hôtel de ville et de l'ex-conservatoire (1 600 mètres carrés environ) - rue la Fayette dans sa globalité (3 250 mètres carrés environ) - rue Clemenceau – devant le nouvel hôtel de ville et d'agglomération (807 mètres carrés environ) - rue Allende – de la place Napoléon au CYEL (1 700 mètres carrés environ) - place du théâtre (5 300 mètres carrés) - rue Jean Jaurès (2 600 mètres carrés) - esplanade Jeannie Mazurelle (700 mètres carrés) Enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 4 530 000 euros HT (Mo janvier 2019).

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 400 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Ingénierie, Maîtrise d'œuvre

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 71400000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRG05

Lieu principal d'exécution : La Roche-sur-Yon

II.2.4) Description des prestations : Dans le cadre des mutations des ilots de la Poste (hôtel de ville et d'agglomération) et de l'ancien hôtel de ville et de l'ancien musée (projet de promotions immobilières), il convient d'accompagner ces opérations par la requalification des espaces publics (voies, place et jardins) attenants. L'objet du marché est de conclure un accord-cadre mono-attributaire avec une équipe de maîtrise d'œuvre qui sera en charge de l'aménagement urbain et paysager du carré de l'îlot de la poste. Les objectifs de la mission de maîtrise d'œuvre seront de : 1 - garantir le bon fonctionnement des nouveaux usages : terrasses dans le jardin de la mairie, parvis de l'hôtel de ville et d'agglomération, renforcement du parcours chaland... 2 - proposer un aménagement des espaces publics permettant d'assurer la mise en valeur des nouvelles architectures des immeubles rénovés, et du patrimoine végétal existant 3 - mettre en valeur par des aménagements de haute qualité les espaces publics historiques du centre-ville 4 - assurer une mise à neuf des réseaux EP et EU le nécessitant. Les premiers marchés subséquents envisagés porteront sur: 1 – Études de diagnostic et d'esquisse sur l'ensemble du périmètre permettant d'avoir une cohérence d'aménagement d'ensemble. 2 – Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du jardin de la mairie et du parvis Place Napoléon (AVP à AOR + OPC). Les marchés subséquents porteront sur un ou plusieurs éléments de mission, conformément à la loi MOP du 12/07/1985. Le phasage de l'opération sera travaillé en fonction des propositions du maître d'œuvre retenu et de l'avancement des opérations de constructions connexes (hôtel de ville et d'agglomération, nouveau musée, etc.) Il est précisé que le titulaire pourra se voir confier des missions complètes ou partielles (études d'avant-projet uniquement par exemple) en fonction de l'étendue et de la complexité des travaux à réaliser.

II.2.5) Critères d'attribution

critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. Qualité du projet (jugée à partir des prestations graphiques, de la réponse au programme, de la prise en compte du contexte patrimonial et de l'interface bâti) / Pondération : 50

2. Méthodologie (organisation, répartition des tâches, concertation, interface avec les opérations connexes) / Pondération : 30

Prix :

1. Prix / Pondération : 20

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 400 000 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 60

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Nombre de candidats envisagé : 5

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Les 5 meilleurs candidats seront sélectionnés sur la base de leurs capacités économiques et financières, de leurs capacités techniques et professionnelles, ainsi que de leurs références pour des projets similaires.

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : Accord-cadre à marché subséquents conclu avec un seul opérateur économique pour un montant maximum de 400 000 euros HT et sur une durée de 5 ans.

Mots descripteurs : Ingénierie, Maîtrise d'œuvre

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions : Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (ou utilisation du formulaire DC1 ou du formulaire type de candidature mis à disposition des candidats) ; Extrait K-Bis datant de moins de 3 mois (ou équivalent) ; Copie du jugement en cas de redressement judiciaire (le cas échéant).

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat sur les trois derniers exercices ; Attestation(s) d'assurance.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Effectifs moyens annuels du candidat et importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique du candidat ; Liste de références pour des projets similaires. Le paysagiste concepteur devra produire 3 références illustrées concernant des projets similaires, si possible terminés, ou en cours de réalisation, et de moins de 7 ans (1 à 2 pages maximum par référence avec descriptif succinct du projet, nom du maître d'ouvrage, identification des cotraitants, montant des travaux, surface, et années de réalisation) Pour ces renseignements les candidats pourront utiliser le formulaire type de candidature mis à leur disposition sur www.marches-securises.fr

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Les candidats devront, a minima, disposer des compétences suivantes : - paysagiste concepteur ou " architecte paysagiste " (diplôme reconnu par la Fédération Française du Paysage ou par l'IFLA pour les candidats étrangers) - bureau d'études VRD - concepteur lumière En cas de groupement d'entreprises, le paysagiste concepteur devra être mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif

Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure concurrentielle avec négociation

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans : La durée de l'accord-cadre (5 ans) est justifiée par le fait qu'il s'agit d'un projet de long terme impliquant de nombreux acteurs, qui se définira progressivement dans le temps et qui nécessite donc une équipe inscrite dans la durée afin d'assurer la continuité et la cohérence globale du projet dans le temps et l'espace.

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

11 mars 2019 - 12:30

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera acceptée

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1 - groupement d'entreprises : En cas d'attribution à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement. Le mandataire d'une équipe candidate ne peut se porter candidat, en tant que mandataire, qu'une seule fois. Un paysagiste (ou architecte paysagiste) ne peut candidater que dans une seule équipe. Le non respect de cette obligation entraînera l'élimination de toutes les équipes concernées. Les bureaux d'études et autres spécialistes pourront présenter leur candidature au sein de plusieurs équipes. Dans ce

cas, ils devront respecter la stricte confidentialité des informations dont ils disposent. 2 - documents fournis aux candidats : La délibération approuvant le programme de l'opération et le formulaire de candidature (document facultatif à remettre à l'appui de la candidature) sont téléchargeables sur www.marches-securises.fr. 3 - le dépôt des plis par voie dématérialisée uniquement sur www.marches-securises.fr est exigé. Les 5 candidats sélectionnés devront fournir le formulaire Dc1 (ou le formulaire de candidature) avec signature électronique ou signature manuscrite originale de l'ensemble des cotraitants. 4 - copie de sauvegarde : En parallèle du dépôt de leur pli électronique, les candidats peuvent déposer une copie de sauvegarde contenant l'intégralité de leur dossier, au format papier ou sur support physique électronique. La copie de sauvegarde ne sera ouverte qu'en cas de difficultés rencontrées dans l'ouverture du pli dématérialisé. Les copies de sauvegarde devront être transmises à l'adresse suivante : Ville de La Roche-Sur-Yon - service des Marchés Publics - 70 rue Chanzy - bP 829 - 85021 La Roche-Sur-Yon Cedex. 4 - renseignements complémentaires : Les demandes de renseignements complémentaires devront être adressées par écrit, au plus tard le 27/02/2019. En s'identifiant sur la plate-forme de dématérialisation pour télécharger les documents mis à disposition, le candidat aura l'assurance de bénéficier des éventuels compléments d'information qui seraient publiés en cours de procédure. 5 - prestations graphiques : Les 5 candidats qui seront admis à présenter une offre seront invités à remettre des prestations graphiques (de type intentions architecturales) à l'appui de leur offre. Une prime de 10 000 euros (H.T.) maximum par candidat sera attribuée en fonction de la qualité des prestations remises, et de la conformité aux documents de la consultation

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nantes, 6, allée de l'Île Gloriette, 44000, Nantes, F, Téléphone : (+33) 2 40 99 46 00, Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr, Fax : (+33) 2 40 99 46 58, Adresse internet : <http://nantes.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Nantes, 6, allée de l'Île Gloriette, 44000, Nantes, F, Téléphone : (+33) 2 40 99 46 00, Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr, Fax : (+33) 2 40 99 46 58, Adresse internet : <http://nantes.tribunal-administratif.fr>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

6 février 2019